

<https://47.snuipp.fr/Declaration-au-Conseil-Superieur-de-l-Education-du-28-juin-2023>



Déclaration au Conseil Supérieur de l'Éducation du 28 juin 2023

- À suivre - Communiqués nationaux du SNUipp -

Date de mise en ligne : jeudi 29 juin 2023

Dernière mise à jour : 29 juin 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Vacances d'été trop longues ?](#)
- [Scolarisation des moins de trois ans](#)
- [Autoritarisme](#)

C'est maintenant une habitude, à chaque déplacement du président Macron à Marseille, nous avons droit à une série d'annonces et de déclarations sur l'école. À chaque fois, ces annonces n'ont pas été concertées avec les organisations syndicales, l'ont-elles d'ailleurs été avec le ministre de l'Éducation Nationale et son cabinet ? Ainsi, concernant le premier degré, nous avons eu droit à l'éternel marronnier des vacances d'été trop longues et à la scolarisation des moins de trois ans.

Vacances d'été trop longues ?

Sur le premier sujet, partant du constat que les élèves des milieux populaires ne partent pas en vacances et qu'ils perdent plus au niveau des apprentissages au retour des congés d'été que les élèves des milieux favorisés, Emmanuel Macron décide d'engager une concertation sur les rythmes scolaires. Cette déclaration sonne en fait comme une réponse politique à Edouard Philippe qui s'est lui-même exprimé sur ce sujet il y a dix jours.

À la FSU-SNUipp, depuis plusieurs années maintenant nous défendons l'idée de prendre en compte les rythmes scolaires sur la totalité de l'année, c'est d'ailleurs ce que nous défendons à travers la proposition d'alterner le 7/2 : 7 semaines de classe / 2 semaines de vacances.

Nous avons eu l'occasion de le redire lors de la commission du calendrier scolaire. Alors que tous les chronos biologistes défendent cette idée pour le bien du rythme de l'élève, les ministères du tourisme et du transport s'opposent à cette possibilité.

Parce que, oui les vacances scolaires en France ne dépendent ni des élèves, ni des enseignants mais bien de l'économie du tourisme. La volonté de raccourcir la période de vacances entre Noël et février est bien dictée par les sports d'hiver et le nombre d'automobilistes sur les routes.

Par ailleurs, s'il existe une profonde injustice, c'est bien que beaucoup d'enfants ne partent pas en vacances l'été parce que leurs parents ne peuvent pas leur offrir cette possibilité. Alors pourquoi ne pas favoriser le départ de tous ces enfants pour qu'ils puissent bénéficier de loisirs, d'activités culturelles, sportives, de découverte du patrimoine... autant d'activités qui permettent à l'enfant de progresser et de s'émanciper.

Mais nul doute que ce n'est pas la préoccupation du Président de pouvoir régler cette injustice sinon, plutôt que d'injecter des milliards dans la mise en œuvre du SNU, il aurait versé plus de subventions aux associations d'éducation populaire pour faire partir en vacances les enfants qui en sont privés.

Scolarisation des moins de trois ans

Sur le deuxième sujet, le président Macron a déclaré :

« Dans les quartiers sensibles, on va développer l'accueil en milieu scolaire dès deux ans pour ceux qui le souhaitent... cette mesure sera étendue aux 300 quartiers les plus sensibles de France à l'horizon 2027 ». Cette

annonce pourrait être l'expression d'une ambition de lutte contre les inégalités si elle ne s'inscrivait pas dans une pure opération de communication.

En effet, ces dispositifs existent déjà depuis la circulaire de 2013 et n'ont pas fait partie des priorités du ministère. Depuis 2017, Jean Michel Blanquer a préféré focaliser sur l'obligation scolaire à 3 ans et les dédoublements des classes de CP-CE1 puis GS.

Alors que sur l'année scolaire 1999/2000, 35,20 % des enfants de moins de trois ans étaient scolarisés, publics et privés confondus, ils n'étaient plus que 9,8 % à fréquenter l'école en 2021/2022.

En REP+, le taux de scolarisation à la rentrée 2021 était de 18,7 % avec de fortes disparités entre les départements. Ainsi le taux de scolarisation des moins de trois ans est de 0,2 % à Mayotte, académie où les besoins en scolarisation précoce sont les plus prégnants, quand il s'élève à 53 % dans l'académie de Rennes.

L'objectif en 2013 était de scolariser 50 % des enfants de moins de trois ans en REP+ et 30 % en REP, ces objectifs ne sont bien évidemment pas atteints dans beaucoup d'académies.

Les dispositifs moins de trois ans ont été la variable d'ajustement dans beaucoup de départements depuis 6 ans au moment de la carte scolaire. Le taux de scolarisation a continué à chuter lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron pendant lequel aucune politique volontariste n'a été menée.

Pourtant, c'est bien en éducation prioritaire, que les élèves ont le plus besoin de cette scolarisation précoce puisque cela participe à l'amélioration de leur réussite scolaire. Or si ce constat est partagé depuis longtemps, aucun moyen supplémentaire n'a été déployé pour inciter les familles à scolariser leur enfant de façon précoce.

Pour la FSU-SNUipp, la scolarisation précoce ne peut être réussie que sous certaines conditions dans des dispositifs spécifiques : effectifs à 15 élèves maximum, ATSEM affectée à plein temps pour chaque classe, possibilité de rentrée échelonnée, projet pédagogique à l'initiative des équipes enseignantes, formation spécifique. Au-delà des effets d'annonces, elle exige un ensemble de mesures concrètes nécessitant des moyens matériels et humains.

Autoritarisme

Enfin, nous souhaitons dénoncer et vous alerter lors de ce CSE d'une dérive en matière de prescriptions dans certains départements. À l'heure des commandes de matériel dans les écoles, pour préparer la prochaine rentrée, des pressions fortes sont exercées dans plusieurs départements pour imposer tel manuel plutôt que tel autre...

Pour la FSU-SNUipp, ces pressions ne sont pas acceptables. Non seulement des enseignantes et enseignants travaillant sous contrainte, avec des supports qui ne leur conviennent pas, pourront difficilement former des élèves qui auront plaisir à se plonger dans la lecture... mais en plus, les arguments « scientifiques » actuels invoqués pour imposer méthodes et manuels peuvent être largement relativisés.

Enfin, nous rappelons que la liberté pédagogique s'exerce toujours dans les classes n'en déplaise à certains membres de la Dgesco.